

**RAPPORT N° 00/2-60**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**COMPETENCES EXERCEES PAR LA CINOR**  
**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES**

De par la décision conjointe des Communes de Saint-Denis, de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne, la CINOR est dotée de compétences transférées. Le Contrôle de Légalité impose aujourd'hui que chaque nouveau projet relatif à ces compétences fasse l'objet d'une validation statutaire expresse.

Conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, cette procédure d'extension des compétences est régie par les dispositions de l'Article L. 5214-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil de la Communauté a adopté, en séance du 15 décembre 1999, la Délibération proposant et déterminant l'étendue du transfert de compétences à son profit. Cette Délibération a ensuite été notifiée aux Maires des Communes associées, afin que les Conseils Municipaux puissent se prononcer.

Les Communes de Sainte-Marie et de Sainte-Suzanne ont déjà voté ces modifications. Je vous propose, en conséquence, de les adopter également.

Suite aux observations formulées par la Préfecture, la CINOR est appelée à intégrer des précisions au niveau des propositions de modifications statutaires validées par la Délibération précitée (ces précisions seront examinées par le Conseil de la Communauté lors de sa séance du 29 mars 2000).

Le présent Rapport reprend ces évolutions et précisions, qui interviennent dans le cadre de compétences déjà transférées :

- «Développement Economique»,
- «Logement et Cadre de Vie»,
- «Protection et Mise en Valeur de l'Environnement»,
- «Transports Publics Urbains et Scolaires» ;

et qui, par ailleurs, portent aussi sur le transfert au profit de la CINOR, d'une partie de la compétence «Voirie».

## RAPPORT N° 00/2-60

### 1° La compétence obligatoire «Développement Economique»

(Statuts de la CINOR / Titre II / Article 5 / a) est modifiée comme suit :

- Elaboration de toutes études ayant pour objectif le développement économique ;
- **aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires d'intérêt communautaire ;**
- initiative et réalisation, gestion, promotion et animation de zones d'activités et d'ensembles immobiliers économiques d'intérêt communautaire, dont le Parc Technologique de La Réunion (CERF) ;
- **participation financière ou en nature aux projets économiques d'intérêt communautaire, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (séminaires, colloques, garanties d'emprunts) ;**
- action, animation et promotion touristiques (**financement de l'Office de Tourisme Intercommunal -OTI-**) ;
- participation à tous projets touristiques ayant, en tout ou partie, un intérêt communautaire ;
- **élaboration de toutes études ayant pour objectif le développement touristique d'intérêt communautaire ;**
- **initiative, réalisation, aménagement et gestion de tous projets de développement touristique d'intérêt communautaire ;**
- **aménagement d'un sentier littoral entre Saint-Denis et Sainte-Suzanne.**

### 2° La compétence optionnelle obligatoire «Politique du Logement et du Cadre de Vie»

(Statuts de la CINOR / Titre II / Article 5 / b) est modifiée comme suit :

- Elaboration du Plan Local de l'Habitat (PLH) sur l'ensemble du territoire de la Communauté ;
- **mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement.**

### 3° La compétence optionnelle obligatoire «Protection et Mise en Valeur de l'Environnement»

(Statuts de la CINOR / Titre II / Article 5 / b) est modifiée comme suit :

- Pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés, des déchets industriels et commerciaux banals ;

## RAPPORT N° 00/2-60

- **participation à la définition de nouvelles filières de traitement des déchets (carcasses de véhicules, déchets inertes, déchets métalliques...)** ;
- **gestion de l'Incinérateur de Déchets de La Jamaïque** ;
- **traitement des boues de la Station de Traitement de La Jamaïque** ;
- **enlèvement des «monstres», des encombrants ménagers et des carcasses de véhicules de particuliers** ;
- **gestion de Brigades de l'Environnement** ;
- **enlèvement des cadavres d'animaux** ;
- **gestion, aménagement et entretien des corbeilles à papier** ;
- **mise en œuvre de l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement correspondantes** ;
- **assainissement : études en vue de l'harmonisation des réseaux et de la mise en œuvre d'une Station d'Épuration Intercommunale** ;
- **mise en œuvre d'une fourrière animalière ou d'autres procédés destinés à lutter contre la divagation des animaux.**

4° **Au niveau des «Autres compétences»**  
(Statuts de la CINOR / Titre II / Article 5 / c),

4.1 **la compétence «Transports Publics Urbains et Scolaires»**  
est modifiée comme suit :

- **création d'un Périmètre de Transports Urbains (PTU) unique, recouvrant exactement le périmètre de la Communauté de Communes, et intégrant la création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur le territoire des trois Communes, lequel relèvera de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes** ;
- **mise en œuvre et gestion de réseaux de transports publics urbains et scolaires sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes** ;
- **mise en œuvre de l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement correspondant à l'exploitation du service des transports publics urbains et scolaires** ;
- **études générales de transports publics de personnes** ;
- **études du Plan de Déplacements Urbains (PDU) communautaire** ;
- **réalisation et maintenance de mobiliers urbains liés au transport (abribus, poteaux d'arrêts...)** ;

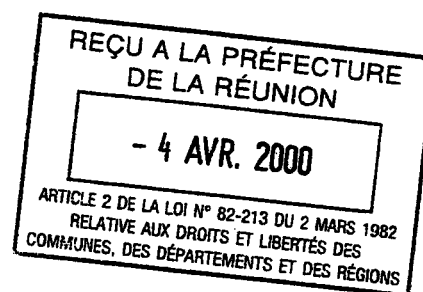
## RAPPORT N° 00/2-60

4.2 il est rajouté une compétence dont le contenu est le suivant :

- **Voirie**
  - **Création et aménagement de voiries d'intérêt communautaire incluant la liste annexée et tout autre opération déclarée d'intérêt communautaire par les trois (3) communes membres ;**
  - **création et aménagement de voiries de desserte des infrastructures et des équipements communautaires (environnement, tourisme, économie, transport).**

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



DELIBERATION N° 00/2-60  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

**COMPETENCES EXERCEES PAR LA CINOR  
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS STATUTAIRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 5214-25 ;

Vu les Statuts de la CINOR approuvés par Délibération n° 97/7-01 du Conseil Municipal en séance du 15 octobre 1997 (Titre II - Compétences) ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-60 présenté par le Maire ;

Sur l'avis favorable de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le **nouveau contenu** de la compétence obligatoire «**Développement-Economique**».

ARTICLE 2

Approuve le **nouveau contenu** de la compétence optionnelle obligatoire «**Politique du Logement et du Cadre de Vie**».

ARTICLE 3

Approuve le **nouveau contenu** de la compétence optionnelle obligatoire «**Protection et Mise en Valeur de l'Environnement**».

ARTICLE 4

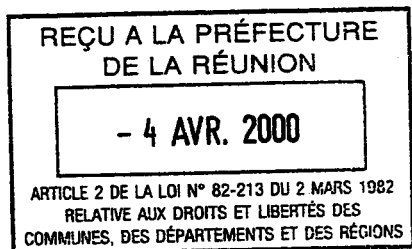
Approuve le **nouveau contenu** de la compétence «**Transports Publics Urbains et Scolaires**».

ARTICLE 5

Approuve la **nouvelle compétence** «**Voirie**» et son contenu.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE  
Michel TAMAYA



# CINOR

Communauté Intercommunale du NORd de la Réunion

## MODIFICATIONS STATUTAIRES

### ARTICLE 1 :

Les statuts de la Communauté Intercommunale du NORd de la Réunion annexés à l'arrêté préfectoral n° 2686/SG/DRCT/3 du 22/10/97 sont modifiés comme exposés dans les articles qui suivent.

### ARTICLE 2 :

La compétence obligatoire «Développement économique» du «a» de l'article 5 du Titre II des statuts est modifiée comme suit :

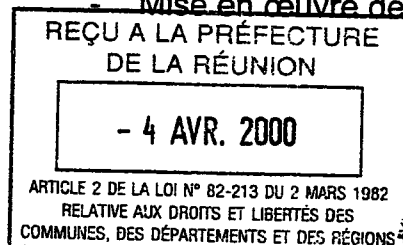
- Elaboration d'études de développement économique,
- Aménagement, gestion et entretien des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire,
- Initiative et réalisation, gestion, promotion et animation de zones d'activités et d'ensemble immobilier économique d'intérêt communautaire, dont le Parc Technologique de la Réunion (le CERF),
- Participation financière ou en nature aux projets économiques d'intérêt communautaire, dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur (séminaires, colloques, garanties d'emprunts),
- Action, animation et promotion touristique (financement de l'Office de Tourisme Intercommunal - OTI),
- Participation à tout projet touristique, ayant en tout ou partie un intérêt Communautaire,
- Elaboration de toutes études ayant pour objectif le développement touristique d'intérêt communautaire,
- Initiative, réalisation, aménagement et gestion de tous projets de développement touristique d'intérêt communautaire,
- Participation au capital de Société d'Economie Mixte à vocation touristique,
- Aménagement d'un Sentier Littoral entre Saint-Denis et Sainte-Suzanne.

### ARTICLE 3 :

La compétence optionnelle obligatoire «Politique du logement et du cadre de vie» du «b» de l'article 5 du Titre II des statuts est modifiée comme suit :

- Elaboration du Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) intercommunal,
- Mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement.

LE MAIRE



Vu par le Conseil Municipal  
en séance du

24 MAR. 2000

ANNEXE AU RAPPORT N°



#### **ARTICLE 4 :**

La compétence optionnelle obligatoire «Protection et mise en valeur de l'environnement» du «b» de l'article 5 du Titre II des statuts est modifiée comme suit :

- Pré-collecte, collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés, déchets industriels et commerciaux banals,
- Participation à la définition de nouvelles filières de traitement de déchets (carcasse de véhicules, déchets inertes, déchets métalliques...),
- Gestion de l'incinérateur de déchets de la Jamaïque,
- Traitement des boues de la station de traitement de la Jamaïque,
- Enlèvement des «monstres» et des encombrants ménagers et des carcasses de voitures des particuliers,
- Brigades de l'environnement,
- Etude station d'épuration,
- Enlèvement de cadavres d'animaux,
- Gestion, aménagement et entretien des corbeilles à papier,
- Mise en œuvre de l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement correspondant,
- Assainissement : Etude en vue de l'harmonisation des réseaux et de la mise en œuvre d'une station d'épuration intercommunale,
- Mise en œuvre d'une fourrière animalière ou autres procédés de lutte contre la divagation des animaux.

#### **ARTICLE 5 :**

La compétence "Transports Publics Urbains et scolaires" du "c" de l'article 5 du Titre II des statuts, est modifiée comme suit :

- mise en œuvre et gestion des réseaux urbains et scolaires sur le périmètre communautaire,
- mise en œuvre de l'ensemble des opérations de fonctionnement et d'investissement correspondant à l'exploitation du service des transports publics urbains et scolaires,
- création d'un PTU unique, intégrant la création d'un TCSP sur le territoire des 3 communes lequel relèvera de la maîtrise d'ouvrage communauté de communes,
- études générales des transports publics de personnes,
- PDU communautaire,
- Réalisation et maintenance de mobiliers urbains liés au transport (abri-bus, poteaux d'arrêts, ...).

#### **ARTICLE 6 :**

Au «c» de l'article 5 du Titre II des statuts, «Autres compétences», il est rajouté la compétence «Voirie» dont le contenu est le suivant :

- Création et aménagement de voiries d'intérêt communautaire incluant la liste annexée et tout autre opération déclarée d'intérêt communautaire par les trois (3) communes membres,
- Création et aménagement de voiries de desserte des infrastructures et des équipements communautaires (environnement, tourisme, économie, transport).

#### **ARTICLE 7 :**

Les présentes modifications statutaires sont annexées aux délibérations des Conseils Municipaux et à l'arrêté préfectoral.

# Annexe aux propositions de modifications statutaires

## Compétence voirie

### opérations relevant des transports

en cours

		<i>Délimitation</i>
SAINTE SUZANNE	Pôle d'échanges du centre Ville	Place de l'Eglise, Rue de la Cayenne, Rue du Gal de Gaulle depuis la poste jusqu'au droit de l'église
	Chemin Bras Pistolet	depuis le carrefour Chemin de la Chapelle, chemin Bras Pistolet jusqu'au terminus 80 m après l'école de Bras Pistolet
	Chemin "Commune Bègue Dugain"	totalité depuis le CD 46, jusqu'à l'usine de Quartier Français
	Chemin "Bagatelle"	Quatre tronçons de 40m chacun aux lieux dits Jacques Cargot, La Gde Ravine, La Gde Montée et Mairie annexe de Bagatelle
	RN2 tronçon Quartier Français	RN2 et trottoir sur 40 m en face du débouché du CD 46
	CD46 au niveau église Ste Vivienne	CD46 sur 40m en face de l'église
	Camp des Evis	chemin communal au terminus
	Chemin Bassin Bœuf	1000m <sup>2</sup> à l'extérieur de la courbe à l'est de la grande ravine
SAINTE MARIE	Chemin de Beaumont	depuis le chemin compteur jusqu'à 10m au delà de l'entrée de l'école
	Route de Montée Sano	depuis la rue Notre Dame des Roches jusqu'à la ruelle Majot
	Rue Médard	depuis 15m au delà de la rue Vidot jusqu'à l'entrée de la boutique après l'école (linéaire 120m)
	Route de l'Espérance	depuis l'angle nord est de l'école jusqu'à 90m au delà de l'angle sud ouest du plateau sportif
	Route de l'Espérance	entre la côte altimétrique 95,25 et 113m sur l'axe de la voie
	Rue Elisa	depuis ruelle Fruit à Pain sur 200m vers le sud.
	Rue de l'Abbé Pierre	depuis le carrefour Chemin de la Ressource jusqu'à la Route de Beaumont (linéaire environ 65 mètres)
	Rue Marcel Goulette	depuis le lycée jusqu'au carrefour avec la rue Gillot l'Etang
	Route de la Confiance	depuis l'épicerie à l'angle nord est du plateau sportif jusqu'au carrefour situé 75 m au dessus de l'entrée de l'école
	Rue Routier Grandval	depuis le carrefour avec le CD 61 jusqu'à 75m en dessous de l'entrée de l'école
	Rue Numa Nirlo	depuis la rue Desbassyns jusqu'à l'impasse du stade
	Route de la Gde Montée	lieu dit casuarinas entre les côtes altimétriques 97 et 104 sur l'axe de la voie



SAINT DENIS

Rue Vidot	depuis le carrefour avec la rue Médard sur 60m
Route de la Convenance	arrêt convenance jusqu'à 90m vers le centre ville de Ste Marie
Rue Louis Lagourgue	sur 20m de part et d'autre de l'arrêt Duparc
Rue des Caféiers	sur 50m de part et d'autre de l'arrêt
Rue Ravine Cocos	Depuis carrefour entre la rue des Camphriers et Montée Sano sur 55 m dans le sens de la descente
CD 42	sur 50m de part et d'autre de l'arrêt Zinias actuel
CD 43	sur 20m de part et d'autre de l'arrêt Mangoustans
Rue Routier Grandval	depuis 30 m au nord du carrefour des rues Galabert et Routier Grandval jusqu'à 20 m au sud du même carrefour
CD 62	depuis 25 m jusqu'à 55m au dessus du carrefour avec le CD 61
Avenue des Jacquiers	sur 35m de part et d'autre de l'arrêt Louis Lagourgue actuel
Rue des Dahlias	depuis le carrefour avec la rue des Poinsetias jusqu'à la côte altimétrique 101 dans l'axe de la voie
Rue du double Dix	sur 35m de part et d'autre de l'arrêt Lastic La Mare (abribus) actuel
RN2 tronçon hotel de Ville	depuis 55m au sud ouest de l'angle de la mairie sur 120m vers le nord est
rue Roger Payet	parcelle du centre médical
route de la Gde Montée	depuis le carrefour avec la rue Ampère jusqu'à 80m au sud du carrefour
Quai du stade de l'Est	situé à l'entrée est du radier
Rue du Karting	totalité
Rocade de l'Oasis	depuis la route de Montgaillard jusqu'à la rue des Bancouliers
Route de Montgaillard	parking et entrée extérieure du Collège de Montgaillard
Rue Paul Hermann	totalité
Avenue Georges Brassens	depuis le carrefour avec le Bd Sud jusqu'à l'arrêt situé 20m au sud du carrefour avec l'Avenue René Cassin
Carrefour rues Guichard et Bosquet	totalité du carrefour rues du Bosquet et Roger Guichard et plateau traversant situé 20m en dessous du Carrefour, rue du Bosquet
Avenue Leconte Delisle	Carrefour av Leconte Delisle et route de Moufia
Rte accès Collège Bois de Nèfles	totalité
Route Maïdo Bellepierre	2 plateaux traversants sur 20m chacun en face du lotissement Maïdo et en face de l'entrée du lycée de Bellepierre
CD 49 niveau clinique Ste Clotilde	totalité du rond point
Chemin Bancoul	depuis la route de Moufia sur 810 m vers le nord ouest
Rue Kerveguen	depuis la rue Paul Hermann jusqu'à la rue du Karting

	Rocade de Moufia	depuis le Bd Sud jusqu'à la rue des géraniums
	Rue Alexis de Villeneuve Avenue de la Victoire (rallye)	entre les rues Chatel et Gounod entre le Bd G Macé et la rue de Nice
à venir		
SAINTE SUZANNE	Route SAFER Deux Rives Route de la Renaissance Route Victor Bellier	totalité totalité totalité
SAINT DENIS	Rue Général de Gaulle (niveau jardin de l'Etat) Rue de la Source Rue de l'Artillerie Bd Gabriel Macé Route de Montgaillard (Gloxinias)	entre les rues Malartic et de la Source y compris place de Metz entre les rues Bertin et De Gaulle totalité tronçon de la Pointe des Jardins avant le lotissement "Fondation Abbé Pierre" entre les côtes NGR 263,60 et 295,0 voie d'accès du Collège
	Chemin Colorado Collège de la Montagne Bd de l'Océan	entre le Bd Lancastel et la rue du Gal de Gaulle
	Route St François Rue Kerveguen	Chemin Macassis (Petit Salazie) Collège de la Jamaïque - aire de retournement
	Rue du lycée Rue Hyppolite Foucque Chemin Lory les Bas Pont Tranquillin	totalité derrière la Cité scolaire du Butor totalité totalité le pont à élargir et 10m de voie de part et d'autre
SAINTE MARIE	Rue Martin Flacourt Route Odon Rue du Verger Ancienne RN	totalité totalité totalité du tronçon devant le lycée du Vrger au niveau du Collège Adrien Cerneau (délimitation précise non connue à ce jour)
	Rue Emery Talvy Rue des Patrices Chemin Lebreton Rue Vidot Rue des Deux Fontaines Rue Ampère et Impasse Réaumur Route Espérance les Hauts Chemin Dattier Révolution	

## opérations relevant des aménagements touristiques

en cours

SAINT DENIS	Chemin de l'ilet Quinquina CD 49, Chemin Piton Bois de Néfles	depuis l'école jusqu'à 250m au sud. depuis le parking au droit du réservoir (terminus)
SAINTE SUZANNE	Chemin de la cascade des Délices	totalité
SAINTE MARIE	néant	

à venir

SAINT DENIS	Site de Bellepierre	au PK 10, totalité de la voirie intérieure au site
	Site de Saint François	route du Cimetière 220m à partir de l'entrée du lotissement jusqu'à l'entrée du site
SAINTE SUZANNE	site du Bocage sont prévus	voirie intérieure
SAINTE MARIE	Beaumont les Hauts	aménagement du site existant au treminu de la route

LE MAIRE

Vu par le Conseil Municipal  
en séance du

24 MAR. 2000

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-60



Michel TAMAYA

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

- 4 AVR. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS